



Alcool au volant prescription

Par **Doudyyy**, le **25/05/2010** à **11:31**

Bonjour,

Pour résumé la situation, mon ami a eu un grave accident de voiture le 28 janvier 2007 sous l'emprise de l'alcool. (Il avait 1g dans le sang) Par chance il était seul à bord de sa voiture et le non port de la ceinture lui a sauvé la vie. A ce moment la il avait encore le permis probatoire. A l'hôpital les gendarmes ont gardé son permis 2 jours et sont revenus lui rendre. Ils lui ont dit qu'il serait convoqué ultérieurement au tribunal.

Mais cela dit, toujours aucune nouvelle, il a toujours le permis, a reçu ses 12 points. A partir de quant y'a t'il prescription?

Par **Tisuisse**, le **25/05/2010** à **18:37**

Bonjour,

Votre ami a commis un délit routier passible du tribunal correctionnel. En matière de délit, la prescription est de 3 ans à compter du dernier acte juridique émis. Il faut qu'il se renseigne auprès du greffe du tribunal.

Par **Doudyyy**, le **26/05/2010** à **00:03**

Oui à partir du dernier acte juridique émis mais étant donné qu'il n'a rien reçu du tout!
Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **26/05/2010** à **07:49**

Selon toute vraisemblance ce serait tout bon pour lui mais renseignez-vous au greffe du tribunal comme je vous l'ai suggéré.

Par **Doudyyy**, le **26/05/2010** à **08:54**

bin je vous remercie beaucoup.

Mais j'ai peur qu'en me renseignant ils se rendent compte qu'ils l'ont "oublié" et qu'ils accélèrent la procédure. Nous allons donc attendre..

Merci encore à vous pour vos réponses.

Cordialement